



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 29 - Mars 2006 - 3,05 €

## Sommaire

Limoges 1945 :  
le congrès fondateur  
pages 2-3

Le «Syndicalisme sous Vichy»  
1940-1944  
pages 4-7

Interview de Maurice Réaño  
pages 8-9

Un gars des lignes  
Jean Vadeleau  
pages 10-12

Notes de lecture  
«Le combat syndical»  
page 13

Changement de logo  
pages 14-15

Un doctorat d'histoire  
sur les centres de tri  
pages 16-19

La vie de l'IHS  
page 20

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### Pour une histoire citoyenne

Un vif débat a suivi le vote de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 où il était exigé que soit enseigné l'aspect positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du nord<sup>1</sup>.

Cet article, dénoncé comme une atteinte à la réalité historique (la condamnation du colonialisme est un acquis de la conscience universelle) et une ingérence de la politique dans l'histoire et dans les travaux des historiens, a été supprimé. C'est une décision positive et une victoire sur ceux et celles qui veulent instrumentaliser l'histoire pour servir leurs desseins. Mais cet abandon ne doit pas nous faire oublier le débat. Il est révélateur d'approches différentes sur la conception que l'on a du rôle du citoyen en démocratie.

Laissons l'histoire aux historiens, dit le Président de la République... et pourquoi pas la politique aux seuls politiciens, l'entreprise aux seuls actionnaires ! « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées », c'est à dire enfermons chaque individu dans son champ clos.

Certes l'historien est la composante essentielle de l'enseignement de l'histoire, il touche à l'éducation civique et à la culture générale, mais en démocratie ce sont les citoyens qui en dernier ressort sont les seuls juges. C'est important car l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle nous apprend que la fausse interprétation de certains faits historiques nourrit des pouvoirs totalitaires.

Qu'il soit alors nécessaire, par une loi votée par les représentants des citoyens – puisque nous sommes dans une démocratie représentative –, de procéder à des retours en arrière sur des sujets tels que les crimes contre l'humanité, les génocides, l'esclavage, cela va dans le sens d'une prise de conscience collective positive.

Ces lois ne sauraient gêner en rien la recherche historique, les confrontations nécessaires entre historiens, si l'on se donne comme objectif que l'histoire n'existe pas seulement pour elle mais pour aider au progrès social, au devenir de la société. Voilà pourquoi, pour nous, l'histoire est un combat syndical<sup>2</sup>.

**Serge LOTIER.**

<sup>1</sup> Voir déclaration de l'IHS CGT du 30 janvier 2006

<sup>2</sup> Voir page 13 le commentaire sur la plaquette de René Mouriaux «L'histoire un combat syndical» publié par l'IHS CGT.

# Limoges 1945 : le

Le lundi 12 décembre 2005, la fédération nationale des salariés des activités postales et de télécommunications CGT et notre IHS ont commémoré le 60<sup>e</sup> anniversaire du congrès reconstituitif de la fédération, du 12 au 15 septembre 1945, qui a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Evêché à Limoges.

C'est la première fois que la fédération, lors d'une commission exécutive exceptionnelle, célèbre cet événement historique avec l'investissement du syndicat départemental de la Haute-Vienne. Les membres de la commission exécutive fédérale ont pu apprécier l'accueil qui leur a été réservé à la Bourse du travail.

Une salle très attentive pendant les interventions de Colette Duynslaeger, secrétaire fédérale, de Serge Lottier, président de l'IHS et de Bernard Bouche, directeur de la revue de l'IHS « Le Relais ».

Souignons seulement quelques points de repères de l'ensemble des discours qui feront l'objet d'un journal fédéral spécial.

Avant ce congrès, à l'époque de la réunification de décembre 1935, il y a 65 180 adhérents, dont 52 000 confédérés (réformistes). La CGT-U compte 8 000 adhérents. La direction fédérale est à majorité confédérée.

En mars 1936, la CGT se réunit à Toulouse. Très vite le Front populaire et l'unité de la CGT vont se fissurer. Dans les PTT, l'affrontement sera dur entre les ex-confédérés et les ex-unitaires.

En mai 1938, au congrès fédéral à Vichy, l'esprit de la division prédomine. L'anticommunisme se développe. «Plutôt Hitler que le Front populaire».

Plus la guerre approche, plus la propagande se développe. Les ex-unitaires sont éliminés de tous les postes de direction.

Avant l'avènement de Pétain, bon nombre de militants, ex-unitaires, sont emprisonnés, dénoncés comme de



Bernard Bouche, Serge Lottier, Colette Duynslaeger. Limoges le 12 décembre 2005

«mauvais agents» par les exécutants des directions ministérielles. Ces arrestations s'amplifient avec l'arrivée de Pétain, en juillet 1940.

Le 9 novembre 1940, tous les syndicats sont dissous. Toutes les formes d'organisation syndicale sont interdites aux fonctionnaires. Les cinq années qui vont suivre se dérouleront sous le joug allemand avec un gouvernement collaborationniste.

La CGT est réunifiée en avril 1943 – mais toujours

avec deux tendances – collaboration de classe et lutte de classe. Les dirigeants de la fédération voulaient la continuité, sur des bases réformistes, toujours majoritaires.

Le congrès de Limoges a été précédé de conseils nationaux où le bureau confédéral a dû servir d'arbitre, notamment sur la désignation des délégués. Le compromis se fit avec une élection dans les assemblées générales, par grandes catégories.

**Comme l'explique Bernard Bouche dans son intervention, le débat fut rude.**

Le rapport d'ouverture est présenté par Coste, le secrétaire général sortant, réformiste, mais également résistant. Il passe en revue les revendications générales, «l'épuration» dans les PTT, puis il aborde la défense du monopole, critique le ministère des finances soupçonné de présenter le budget annexe en déficit pour démontrer que les nationalisations, çà ne marche pas.

## Le relais

5<sup>e</sup> année de parution Trimestriel - 3,05 €  
Directeur de la publication: Bernard Bouche

Rédaction administration:

263, rue de Paris, case 545  
93515 Montreuil Cedex

1<sup>er</sup> trimestre 2006 - Dépôt légal N° 16131

CPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



# Congrès fondateur

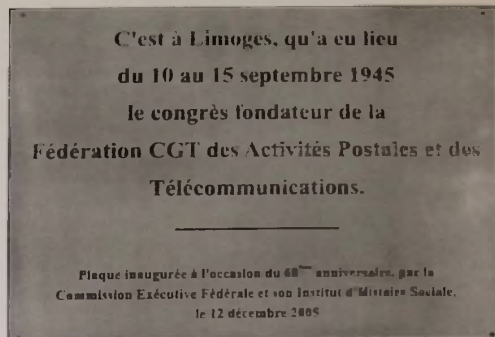
**Fernand Piccot**, résistant, appartenant à la minorité unitaire, intervient. « *Le rapport est plus critiquable par ce qu'il ne contient pas, que par son contenu* ». Il pointe les oublis du rapport Coste, sur la période passée, l'occupation allemande, les atrocités, la résistance mais aussi les difficultés de fonctionnement de la fédération, du conseil de gérance et sur les blocages et la mise à l'écart des minoritaires de la CGT-U. « *Le conseil national de la fédération demandait une application rapide du programme du CNR, le rapport moral est muet sur ce point* ».

**Fernand Piccot** vient de dresser un réquisitoire très ferme. Les débats, très vifs, entre les deux « camps » portent donc sur le rapport moral et sur l'épuration.

Aux provocations des réformistes, les unitaires répliquent par la fermeté. 150 délégués<sup>1</sup> de la tendance réformiste quittent la salle, avant l'élection de la nouvelle CE fédérale. Apparaissant le rapport d'ouverture, présenté par Coste, avait été repoussé par 79 756 voix contre 10 558 pour **Fernand Piccot**, ancien de la CGT U est élu secrétaire général.

Ce congrès fut fondateur de ce que nous sommes aujourd'hui. Le courant de lutte de classe devient majoritaire dans la CGT-PTT et continue le même combat que lorsqu'il était minoritaire.

Aujourd'hui, certaines revendications de ce congrès ne sont plus d'actualité, du fait des acquis, mais tous les jours ils sont remis en cause, par un système capitaliste de



plus en plus réactionnaire. La lutte des classes demeure. Comme hier nos aînés, nous voulons la transformation radicale de la société, avec la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Enfin d'une fédération organisée sur la base des syndicats de catégories, le congrès se donne les statuts d'une fédération unique.

A l'issue de cette séance, la fédération a voulu mar-

quer ce moment d'histoire, en inaugurant une plaque commémorative, posée dans la Bourse du travail à Limoges.

Toute la presse locale, présente dans la salle a largement relaté cette commémoration. Les divers compte-rendus étaient à la hauteur de cet événement historique.

Michèle Perraudat

1 Il y avait 544 délégués



Ginette Leborgne, Jacques Jouve le 12/12/2005.

aucun cas, constituer un obstacle au jeu normal des mutations des agents titulaires.

Cette condition doit être réalisée par la création d'emplois pour les titularisations à intervenir.

Pour des raisons discutables d'ordre budgétaire, l'Administration a recruté des auxiliaires pour combler des emplois vacants auxquels pouvaient prétendre des candidats reçus aux examens et concours...

Titularisation et amélioration immédiate de la situation de tous, voilà la solution recherchée pour éviter les différences d'émoluments servis aux titulaires et auxiliaires d'un même service...

Il faut abandonner la politique à courte vue du travail au rabais dans l'intérêt même des titulaires et de l'Administration ».

Lors de ce congrès de 1945, Ginette Leborgne avait présenté le rapport concernant les revendications des Auxiliaires (extraits)

« Au sens propre du terme, l'auxiliaire est une main-d'œuvre au rabais, utilisée occasionnellement. Dans notre Administration ils occupent leur emploi en permanence, certains totalisant plus de quinze ans de service actif.

Ce sont des titulaires de fait : nous voulons qu'ils soient des titulaires de droit ».

La commission fait ensuite une série de propositions en vue de la titularisation des auxiliaires du service général, des catégories des employés et des services techniques, avec les critères à respecter. Le rapporteur poursuit : « Ainsi, il est entendu que la titularisation du personnel auxiliaire ne doit, en



# Le «Syndicalisme sous Vichy» 1940-1944

Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2005 a eu lieu à Paris le colloque organisé par l'université de Paris VIII et l'IHS CGT, sur le thème «*Le syndicalisme sous la botte*».

Trois communications concernaient les PTT, celles de : **Michel Delugin** que nous publions, **Jeanne Siwek-Pouydesseau**, directrice de recherches CERSA à l'université de Paris II, et **Robert Guiraud**, du Centre d'histoire sociale CGT PTT de Loire Atlantique. Nous allons dans les prochaines semaines publier une brochure contenant ces trois contributions et d'autres travaux sur le sujet.

Il faut préciser d'emblée que ce colloque n'avait pas pour objectif de traiter du syndicalisme clandestin. Il voulait, comme l'écrit André Narritsens<sup>1</sup>, identifier ce qui subsiste du syndicalisme (sous Vichy) dans les pratiques, évaluer les modes d'intervention syndicale dans un contexte d'exception (occupation allemande et collaboration), comprendre le rôle des acteurs d'alors et les contradictions rencontrées. Il va sans dire que de tels débats aident à la vigilance au moment où l'on cherche à manipuler l'histoire.

Les membres du bureau de notre institut qui participaient au colloque ont souligné son apport sur «une période tabou dont on ne parle pas beaucoup dans nos milieux». C'est

«un excellent travail de mémoire sur les heures noires de Vichy».

La richesse des échanges fut sans concession. Elle permit de croiser, donc d'enrichir la connaissance de l'histoire, évitant ainsi les dangers d'une interprétation restrictive des faits.

Que l'on entende, par exemple, dire au sujet de «l'affaire Cougnenc»<sup>2</sup> dans les PTT : «*Je n'ai rien trouvé dans les documents de justice qui justifie ce que vous dites*» est pour le moins restrictif pour apprécier «correctement» la réalité historique. Nous possédons des archives qui nous conduisent à dire qu'il ne faut pas confondre la justice des tribunaux et l'histoire ! Le colloque, nous l'espérons, fera progresser le débat sur cette «affaire». C'est d'autant plus nécessaire que le comportement de l'homme est soutenu par le courant anti Front populaire, anti communiste des années 1938-1940. Certains, dans la CGT réunifiée, la tendance «*syndicat*» notamment, animée par Belin<sup>3</sup>, en faisaient leur cheval de bataille. «La France décadente» avait besoin de se ressourcer, y compris au niveau syndical, la «Révolution nationale» pétainiste était une chance. Les syndicats allaient être enfin libérés de toute emprise politique, celle des communistes ! Mais quel paradoxe ! Au titre de leur indépendan-

ce, ils allaient être totalement intégrés à l'Etat. Chez les fonctionnaires, les syndicats mis hors la loi, sont remplacés par des associations professionnelles... qui n'ont même pas le droit de faire signer une pétition sur des revendications purement catégorielles<sup>4</sup>. De plus, ils sont sous la coupe de l'occupant qui cherche à étendre sa main-mise sur l'économie et exige une administration prête à appliquer les ordres et à mater les résistances. Ce qui conduisit dès le 12 septembre 1940, sans doute à la première condamnation à mort dans les PTT, celle du mécanicien Marcel Drossier, fusillé le 19 septembre 1940 pour avoir sectionné un câble téléphonique.

Il faut souligner que «*même si dans les PTT les associations professionnelles ont joué un rôle certain*», (Jeanne Siwek-Pouydesseau, contribution au colloque), leur petit nombre d'adhérents (28 000 environ) semble corroborer les rapports de la police militaire allemande qui soulignent le faible écho de la propagande collaborationniste parmi le peuple.

Sans doute, comme l'écrit Michel Delugin, «*les APF n'ont guère laissé de traces dans le souvenir de la profession*». Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas une histoire. Lors du 60<sup>e</sup> anniversaire du congrès de Limoges, le

12 décembre 2005 à Limoges, on a pu constater que les travaux du congrès n'étaient pas totalement en dehors de l'histoire des associations.

Enfin, au moment où l'on entend des hommes de droite dénoncer le modèle social français- né de la libération – comme une aberration et exiger des réformes<sup>5</sup> qui s'inspirent de la puissance dominante les – Etats-Unis –, avoir quelques notions sur l'histoire sociale d'il y a 66 ans et des années qui vont suivre n'est pas sans intérêt.

Serge Lottier

1 On lira une première réflexion sur ce colloque dans le n° 96 des Cahiers de l'IHS CGT.

2 Voir l'Histoire de la fédération CGT PTT de Georges Frischmann, la brochure sur le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Emmanuel Fleury et divers articles de l'IHS publiés dans le Relais.

3 On sait qu'il devint ministre du travail de Pétain 1940-1942. Il était des PTT.

4 Journal de l'association professionnelle des agents des services techniques des PTT février-mars 1944

5 En 1939, l'un des verrous que voulait faire sauter la droite était celui des 40 heures «*fini la semaine des deux dimanches*». Aujourd'hui, le verrou à faire sauter est celui des 35 heures.



# Les associations professionnelles de fonctionnaires dans les PTT

Le gouvernement du maréchal Pétain, à peu près en même temps qu'il dissolvait officiellement les confédérations syndicales existantes (CGT et CFTC), créait les associations professionnelles de fonctionnaires par la loi du 15 octobre 1940 (*Journal officiel* du 5 novembre 1940).

Trois ministères - Justice, Intérieur, Travail - avaient travaillé à l'élaboration de la loi. Un désaccord était intervenu entre le Garde des sceaux, d'Alibert, et le secrétaire d'Etat à la Production industrielle et au Travail, le syndicaliste CGT René Belin. Le premier voulait interdire ces associations à tous les anciens dirigeants syndicaux tandis que Belin était opposé à cet interdit radical, estimant que certains militants pouvaient être récupérés en faveur de « l'œuvre de redressement national » entreprise depuis juillet 1940.

Pétain lui-même avait tranché : c'est l'opinion de Belin, nommé vraisemblablement à ce poste de secrétaire d'Etat pour essayer d'amadouer le monde du travail, qui avait été retenue. Cependant le texte fut présenté au Conseil des ministres du 15 octobre par le Garde des sceaux, signifiant ainsi à l'ex-syndicaliste qu'il avait un rôle de second plan.

La loi sur les associations professionnelles précède la promulgation du statut des fonctionnaires en date du 14 septembre 1941 et dont le titre VIII y fera référence,

ainsi que la Charte du travail, datée, elle, du 4 octobre 1941.

Les grands principes sont d'ores et déjà clairement indiqués : l'Etat français veut un syndicalisme de type corporatiste où patrons et salariés ne se combattent plus,

mais collaborent pour le plus grand bien de leur patrimoine commun : la profession. Ils ne traitent que des questions strictement professionnelles et se montrent respectueux de l'autorité de l'Etat.

Lorsque les premières mesures d'application sont

entreprises le syndicalisme est pratiquement inexistant dans les PTT (et dans les autres professions aussi). L'exclusion des unitaires de la CGT en 1939, l'interdiction des syndicats qu'ils dirigeaient et l'arrestation de nombre de leurs militants ont

SIÈGE SOCIAL  
6 RUE DE LA DOUANE  
PARIS (X<sup>e</sup>) - TEL. : BOT. 9101

CIRCULAIRES  
N° 13-14-15

## CIRCULAIRE TECHNIQUE DU GROUPE DES INSTALLATIONS EXTERIEURES

de l'Association  
professionnelle

des Agents des Services  
techniques des P.T.T.

fondée le 6 Août 1941 conformément  
à la Loi du 15 Octobre 1940

### NOTRE MÉTIER

L'activité, les attributions de l'A.I.E. constituent un métier. Notre métier est agricole, intéressant et demande, outre une spéciale formation professionnelle, un esprit d'initiative constant.

Loin des activités sédentaires, nous travaillons partout et dans tous les milieux : pour cette raison, notre corporation est aussi analogue à celles de l'industrie du bâtiment avec lesquelles nous concourons à l'aménagement de la maison. Nous apportons à la maison d'habitation, à l'usine, au bureau, le point final de la commodité : propre aux changes sauciers. Cette petite corporation nous conduit aux constatations suivantes : les vérificateurs I.E.M. sont les techniciens de l'usine à force du téléphone ; ce sont eux qui assurent l'entretien, la surveillance, le réglage des machines, qui conçoivent et fabriquent les circuits, le réglage des machines, qui conçoivent et fabriquent les communications téléphoniques. Les agents du service des lignes constituent les entreprises de travaux publics, travaux extérieurs : routes, ponts, adduction d'eau, de gaz et d'électricité ; ils tracent, construisent, équipent les installations aéro-sourcilaires par où s'échangent le trafic. Quant à nous, les « sœurs » étant à même de fournir les communications téléphoniques, les « routes » étant prêtes au transport de ces communications, nous allons chez le client réaliser l'installation puis entretenir le matériel qui lui permettra de téléphoner. Notre tâche ne participe en rien de celle des deux autres catégories, elle n'est pas plus complexe ni plus simple que la leur, elle se situe tout simplement sur un autre plan ; elle est « AUTRE CHOSE ».

Si nous prêtions quelque attention à l'exercice de notre métier, nous voyons deux raisons principales qui le rendent particulièrement difficile mais toujours attrayant.

1. La diversité des milieux où nous sommes appelés à l'exercer.

2. L'indépendance professionnelle dont nous jouissons et en contre-partie les qualités d'initiative qu'elle requiert.

Nous posons rapidement sur la première de ces raisons. Nous connaissons tous l'incertitude, voire les plaisirs de l'esprit que nous tirons de la fréquentation quotidienne du grand

public. Approcher les gens de différents milieux sociaux, les voir vivre chez eux, observer rapidement au passage le fonctionnement d'un grand industrie, d'une fabrique, etc., constituer le film quotidien de notre vie professionnelle, satisfaction d'une pointe de curiosité aussi agaçante pour l'esprit qu'inévitable, mais aussi petits documentaires propres à orner l'esprit de chacun de nous, en nous ouvrant des vues sur les activités sociales les plus diverses. En contre-partie de ces avantages, nous avons aussi quelques servitudes : correction à l'égard du client, et ceci dans tous les cas ; probité, souci de la propre rectitude. Au lieu de l'Administration recevant son client chez elle, par notre intermédiaire exclusif, c'est elle qui est reçue chez lui.

Quant au second point de vue, il peut, nous semble-t-il, se résumer de la sorte : chez le client, c'est-à-dire sur la chantier qui lui a été confié, l'A.I.E. est seul ! Voici, tant pour l'agent de maîtrise que pour l'agent d'exécution, pourquoi l'initiative et la conscience professionnelle doivent quotidiennement se prouver. Etant donné que nous sommes de ceux qui pensent que le téléphone est fait pour le client et non pour nous et que par ailleurs ce client qui paie doit être servi, nous nous proposons de dire ici les difficultés fréquentes que nous éprouvons à satisfaire les besoins de la clientèle en matière d'exploitation téléphonique.

Il y a bien sûr quelquefois les difficultés techniques insolubles ; de celles-ci nous ne parlons pas, nous les connaissons toutes, mais nous savons que nous nous devons de les surmonter ; ceci est l'émulation professionnelle et somme toute la beauté de notre métier.

Cependant, à côté de celles-ci il y a la considération du point de vue du client, notre souci de représenter correctement l'Administration. Donner satisfaction dans la plus large mesure, compte tenu des règlements en usage ; tel est notre devoir quotidien.

A cet égard, l'Administration se devrait, nous semble-t-il, de bien vouloir apporter un plus large crédit à nos suggestions, conclusions directes de nos observations quotidiennes

provoqué un profond malaise dans le personnel et même au sein de la CGT.

La mobilisation pour la guerre a vidé les services d'une partie importante des effectifs. Plus de 37 000 agents ont été mobilisés en octobre 1939, soit près de 40 % de l'effectif masculin. Il a fallu rappeler des retraités et embaucher des milliers d'auxiliaires, souvent des femmes ou filles d'agents mobilisés. La brutale et humiliante déroute militaire, l'exode massif de populations civiles fuyant vers le sud du pays, puis l'absence de près de deux millions de soldats prisonniers de l'armée allemande, tout cela avait plongé la grande majorité des Français dans un immense désarroi.

L'accueil du personnel à l'annonce des APF est donc des plus froids. D'autant que des anciens unitaires de la CGT ayant échappé à l'arrestation (soit parce que peu connus des services de police, soit parce que mobilisés) essayent, dans les services, d'organiser ce qu'ils nomment des comités populaires et qui sont, de fait, des syndicats clandestins. Eux aussi se heurtent, dans les premiers temps, à une sorte d'apathie et leur premier travail syndical est de redonner confiance et espoir.

Il faudra plusieurs mois pour que l'administration des PTT parvienne à mettre sur pied sept grands groupes d'associations catégorielles qui, selon l'historien Olivier-Marc Baruch (dans son ouvrage *Servir l'Etat français*) auraient rassemblé jusqu'à 70 000 agents. Mais l'historien ajoute que ces APF furent utilisés par les dirigeants syndicaux d'avant-guerre et que celles qui compaient les effectifs les plus importants n'étaient que des faux nez du syndicalisme dissous.

L'implantation et le fonctionnement dans les autres

administrations semblent plus difficiles. Ainsi, une réunion interministérielle, en date du 10 février 1942, dresse un bilan franchement négatif. Constat est fait que les APF ne marchent pas, qu'elles ne suscitent que très peu d'intérêt, parfois pas du tout ! Le relatif succès dans les PTT tient peut-être au fait que l'organisation de la Fédération postale avant-guerre fonctionnait avec des syndicats nationaux de catégories. Cela a-t-il pu faciliter l'introduction des associations professionnelles ? Il peut aussi résulter de l'entrisme pratiqué par les anciens syndicalistes confédérés, chrétiens (peu représentatifs dans la profession) et les ex-unitaires avec des éléments nouveaux non fichés (aidés par certains militants chevronnés clandestins).

Le fonctionnement des associations professionnelles n'est pas uniforme. Il varie selon les catégories de personnel, les services et les lieux, sans toutefois déroger aux grands principes corporatistes.

Les responsables sont en principe désignés par les membres de l'association professionnelle avec l'approbation du chef de service.

Certains concepteurs vichystes de la loi avaient pensé faire élire les dirigeants par scrutin secret mais d'autres les ont facilement convaincus du danger de cette procédure démocratique qui déboucherait souvent sur la désignation d'anciens syndicalistes opposés au nouveau régime ; ce qui obligerait le chef de service à les récuser et à créer d'emblée des situations embarrassantes. Il est à noter que si l'association professionnelle est unique, elle n'est pas obligatoire (ce qui ne sera pas le cas de la Charte du travail qui veut que l'inscription de tous les employeurs et de tous les salariés soit obligatoire).

L'association professionnelle est présidée par le chef de service ou son représentant. Elle doit réexaminer que les questions professionnelles et les cas personnels et exprimer des desiderata eux aussi professionnels. Les dirigeants sont porteurs de ces demandes, avalisées par la hiérarchie locale, auprès de l'échelon supérieur compétent. Celui-ci les traite à son tour, au cours de réunions à périodicité variable. Ainsi, à Paris Poste, les dirigeants des associations professionnelles des bureaux centraux d'arrondissements sont convoqués mensuellement ou bimensuellement à la direction régionale (boulevard du Montparnasse) pour recevoir les réponses aux vœux formulés précédemment et pour déposer les questions revendicatives nouvelles. Bien que l'orientation générale des anciens syndicats soit l'entrisme des militants dans ces associations (dans *La Vie ouvrière* du 3 janvier 1942, Benoît Frachon, secrétaire de la CGT, tendance unitaire, insiste sur la nécessité de militer dans ces syndicats officiels), cette consigne rencontre, dans sa mise en application, de grosses difficultés. Tout d'abord, seuls les agents peu ou pas connus comme anciens syndicalistes ou ayant fait semblant d'avoir abandonné toute activité sociale depuis 1940, peuvent espérer entrer dans les associations professionnelles. Ensuite, étant donné qu'ils ne peuvent dire ouvertement à leurs collègues de travail les vraies raisons de leur adhésion, ils courent le risque d'être déconsidérés.

Enfin, comme le but est de donner à l'association professionnelle une orientation contraire à sa nature originelle, leur action est particulièrement dangereuse. D'ailleurs beaucoup de ces militants utilisaient éventuel-

lement l'association professionnelle pour établir le maximum de contacts avec leurs collègues, essayer de détecter ceux et celles qui paraissaient les plus décidés et les aider alors à devenir des résistants. Dans de nombreux cas, les chefs de service n'étaient pas dupes de cet entrisme. Ils fermaient les yeux soit par approbation tacite de cette activité militante, soit, plus simplement, parce qu'ils s'accommodaient du bon fonctionnement de leur association, et tant qu'il n'y avait pas d'histoires... Et puis, dans les derniers temps de l'Occupation surtout, jouait aussi la crainte de représailles de la Résistance en cas de dénonciation.

Un rapport, tapé à la machine sur papier pelure, daté du 1<sup>er</sup> mai et figurant dans un carton sur les PTT aux archives du musée de la Résistance à Champigny, nous éclaire quelque peu sur l'état des associations professionnelles. Ce rapport, non signé, comme c'est le cas à cette époque, émane vraisemblablement d'un responsable de la Résistance communiste dans les PTT. Il y est dit : « Si nous sommes entrés dans les associations professionnelles, c'était pour utiliser une possibilité légale d'organiser la masse des postiers, pour transformer les associations professionnelles en véritables syndicats. Nous n'avons jamais accepté les contraintes liées aux associations professionnelles, une certaine unité a été réalisée avec les syndicats chrétiens et réformistes ».

Ce rapport note que le recrutement pour les associations professionnelles a été relativement bon en région parisienne mais très insuffisant en province ; que les associations professionnelles ont permis quelques améliorations légères dans certains services et pour des





# Interview de M

## Syndiqué à la CGT de

**Nous publions ci-dessous le témoignage d'un camarade de 83 ans. Il a vécu intensément les événements d'après la guerre de 1939-1945. Si ces souvenirs ne sont pas l'histoire, ils aident à l'analyse des événements et l'homme qui se souvient donne son humanité à l'histoire. L'intérieur a été réalisé par Christiane Rouanet et Fernand Lafaurie.**

**Peux-tu nous décrire ton parcours ?**

**BM :** Je suis né le 26 juin 1922 à Vic-Fezensac dans le Gers, d'un père ancien combattant gazé en 1918 et d'une mère femme de ménage. J'ai eu la chance de réussir le concours des bourses que les instituteurs m'avaient fait passer. Après le certificat d'études, je suis allé à l'école primaire supérieure à Mirande.

J'ai passé le concours de surnuméraire dans les PTT le 21 septembre 1941, mais avant j'avais été reçu à l'école normale à PAU. C'était la guerre et, à cette école normale (au lycée Louis Barthou), on y crevait de faim, il y avait des conditions abominables. J'ai quitté l'école normale en mars 1942 et j'ai choisi les PTT pour venir aux besoins de la famille. En 1943, il y a eu le STO. Tous les jeunes de mon âge ont été convoqués à la mairie. Quand j'ai dit ma profession, surnuméraire des PTT, on m'a dit : «*Toi, tu es tranquille, tu ne partiras pas*». Sur ces entrefaites, le 6 mai 1943, je suis nommé à Rouen - gare (grade commis ancienne formule) et un mois après, l'administration des postes nous envoie (nous étions 70) à la Poste allemande à Honovre. Je suis rentré en 1945 à Rouen-gare après trois mois de congé de maladie.

Puis je suis muté à La Réole, le 1<sup>er</sup> juin 1946. A l'époque tout le monde était syndiqué à la Fédération Postale (CGT). La trésorière m'a demandé si je voulais me syndiquer, ce que j'ai fait tout de suite. Ma première carte syndicale est datée du 1<sup>er</sup> juillet 1946 et signée du

secrétaire du syndicat départemental Richou. A La Réole, ce n'était pas la même zone de salaire que Rouen, je touchais 5 000 francs, j'avais 4 500 francs de restaurant et 500 francs de chambre et après «rideau». Début août, on a reçu un ordre de grève de la Fédération postale concernant les salaires. On demandait 1 800 francs de plus par mois (ce qui était énorme). Au bout de dix heures de grève le gouvernement les a accordés. La Fédération postale a appelé à la reprise. Mais venant des directions, dont celle de Bordeaux, l'ordre de continuer la grève est donné et on a fait la grève toute la semaine. C'était déjà dans le but de démolir la CGT. Le dimanche soir, je suis allé accompagner le courrier par le train à Bordeaux-gare. C'est la seule grève de toute ma carrière (et j'en ai fait beaucoup) où j'ai été payé intégralement pour six jours de grève et à la fin du mois, je touchais 1 800 francs de plus.

Vers octobre novembre 1946, il y a la trésorière locale du syndicat (Made-moiselle Seydié) qui me dit : «*il y a le congrès de la fédération à Bordeaux, vous voulez y aller ?*». Toujours prêt, je dis «*oui*». Donc je suis allé au congrès. Je ne connaissais rien. Je prends le tramway et j'arrive à la bourse du travail cours Aristide Briand. Je me présente à un gars qui me dit : «*le congrès de la fédération postale, ce n'est pas là c'est rue de Lalande*». C'est au cours de ce congrès qu'il a été décidé de quitter la CGT et de créer le courant Force ouvrière. Il y a eu un vote

unanime. Moi je me suis abstenu parce que Richou avait dit : «*tout l'argent de la CGT, on le garde*». Quelque temps après, je vais à la bourse salle 12 où j'avais rencontré Lucienne Bouquart, militante qui était restée à la CGT (secrétaire départementale). Il y avait une mauvaise table et une chaise. Ils avaient tout emporté...

La trésorière de La Réole a informé les syndiqués : «*Maintenant je continue à encaisser les cotisations cela ne s'appelle plus la Fédération postale CGT mais Force ouvrière. C'est pareil*». On est resté quatre à la CGT sur une quarantaine (Cotureau, Madame Meynié, Madame Dieulivol et moi).

**Quel était le climat dans cette période ?**

**BM :** L'anticommunisme était la règle. On se faisait appeler «*cosaque, bolchevique*». En 1947, j'ai fait le stage de surnuméraire que je n'avais pas fait, ceci à Bordeaux rue Laroche. J'étais bien parce que pendant trois mois, je touchais mon traitement et les indemnités de déplacement qui étaient presque équivalentes, alors je me suis acheté un costume. Du point de vue professionnel, cela m'a servi.

Un dimanche matin, un copain syndiqué à FO et que j'avais connu à l'école, me dit : «*je vais à une réunion du syndicat, tu viens avec moi*». J'y suis allé et alors là, il y avait trois représentants : Pierre Richou de Bordeaux, Mourgouès de Clermont-Ferrand et Stoessel de Lille, des chevilles ouvrières de la scission.



# Maurice BENITO

jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 1946.



Jacques Salle, Maurice Benito et un prêtre vietnamien au Secours Populaire de Langon en Gironde.

En 1953, je suis nommé en juin à Bordeaux RP. Au mois d'août, Laniel voulait nous mettre la retraite à 65 ans. On dit : on peut faire une pétition.

La veille de la grève, début août, vers 16 h, le secrétaire régional FO Bourdin et le secrétaire départemental FO Fossat se rendent à la distribution de Bordeaux RP.

Le père Fauvel Eugène, facteur CGT qui avait été déporté en 1939 à Alger parce qu'il était communiste leur dit : «il faut faire quelque chose, au moins une pétition».

Bourdin répond : «grève générale illimitée ou rien !»

Eugène Fauvel dit «d'accord» soutenu par d'autres facteurs CGT dont Coucharrière.

Des facteurs rendent les recommandés au guichet.

C'est la grève, quelques-uns se rendent aux guichets, ferment la porte d'entrée du public. La grève est lancée.

Ce n'est pas FO seule qui a lancé la grève. Le soir à huit heures, on s'est réuni dans la salle du fond de la brasserie des PTT : cinq de la CGT, cinq de FO, cinq de la CFTC, cinq des autonomes. Tous les responsables de la CGT étaient en congé. J'y suis allé pardi ! Et on a décidé la grève ensemble, générale, illimitée, à partir du lendemain. Le lendemain, j'arrive dans la cour Judaique. Il y avait un gars sur la table. C'était Georges Durou. Je ne le connaissais pas encore, il m'a remplacé au comité de grève. Cela a duré trois semaines. Quatre copains ont été mis en prison. Il y avait Nourouchou, Boyer et deux autres dont je ne me rappelle pas le nom.

Tous les jours la police nous recherchait. Moi j'habitais au coin de la rue Judaique chez une épicière. J'avais été convoqué par la police et tous les jours se présentait un inspecteur de police rue Judaique. L'épicière, qui avait un neveu qui travaillait à Bordeaux - Gare, me faisait sortir par derrière et je me mettais à courir. Ils ne m'ont jamais trouvé.

**Tu es devenu militant après ?**

**BM :** Oui, mais j'étais le seul cadre à la recette à faire grève, ce qui ne m'a pas empêché d'être noté cinq tout le temps. C'est le receveur principal Van de Velde qui avait été directeur départemental du Nord à Lille (et qui avait été viré par le ministre socialiste Eugène Thomas) qui a été le premier à me noter cinq. En 1949, j'avais passé le concours d'inspecteur.

Après 1953, je suis resté à la recette jusqu'à la retraite.

**Parle-nous aussi de ta vie de cadre à la recette**

**BM :** Je ne sais pas s'ils avaient peur de moi, mais en tous cas j'étais respecté. Il y avait des gars de chez nous qui voulaient que je les avantage mais j'ai toujours été juste. J'ai laissé un bon souvenir car l'an dernier, en 2004, les collègues de travail ont fait un repas et j'étais le seul cadre invité au repas. Cela fait plaisir.

De même, j'ai été respecté de ma hiérarchie et de FO, élu CGT aux CAP dans la catégorie cadre.

Ma plus belle récompense fut quand un facteur m'a dit un jour : «Mr BENITO vous êtes dur mais vous êtes juste, c'est pour cela qu'on vous aime bien».

**Qu'est-ce qui t'a marqué le plus dans la période que tu as évoqué ?**


**BM :** C'est malheureusement la scission de la CGT en 1946-1947. J'insiste sur la grève de 1946. C'est de là qu'est partie la scission. Si j'ai bonne mémoire il y avait cinq millions d'adhérents à la CGT. Deux ou trois ans après, il restait à peine deux millions de syndiqués pour l'ensemble des syndicats.

Je me suis fait traiter de communiste alors que je ne l'étais pas ! Mais j'étais à la CGT ! Le PCF ne s'est pas assez défendu. Il s'est laissé accuser et critiquer par rapport à l'URSS. Mais on ne parle jamais de la période des tsars ! En 1947, 30 ans après la révolution, ils sont devenus la 2<sup>e</sup> puissance mondiale malgré les 25 millions de morts.


Je souffre beaucoup de cette lutte anticommuniste.

# Parcours d'un gars des lig Jean Vadeleau, retra

Nom : Vadeleau  
 Prénoms : Jean Lucien  
 Lieu de naissance : St Léger du Bourg Denis  
 Date de naissance : 17 mai 1924  
 Domicile : 16 route de Valenciennes St Léger du Bourg Denis  
 Profession :  
 Emploi : Conducteur  
 Carte d'identité N° 141  
 Délivrée par : Le Directeur Régional  
 (Signature)



Périmètre et mode de circulation : une ligne - Rouen - Caudebec - Mantes - et Beauvais - trois nœuds de circulation  
Rouen le 3 juin 1940.  
 (Cachet) (Signature) (1)  
L. G. P. Regouy  
 Chef de l'état-major



(1) autorité qui délivre la carte.

Photo de Jean Vadeleau sur la carte de circulation permanente (en tant que fonctionnaire) délivrée le 3 juin 1940.

D'une famille de 4 enfants, mon père nous a lâchement abandonnés : celui-ci était conducteur de travaux à Rouen souterrain. Nous résidions à St Léger du Bourg-Denis avec ma mère, j'avais 7 ans à ce moment. Arrivé à 14 ans, avec le certificat d'études primaires, je suis embauché dans une ébénisterie, comme manœuvre, car il fallait bien aider ma mère qui ne recevait pas d'argent de mon père : je gagnais 15f par jour. Comme je suis né en 1924, les grandes grèves de 1936 venaient de se passer.

A 16 ans, mon père devait avoir un remords, et

me demande de venir me faire embaucher comme OME\* au service souterrain de Rouen. Je rentre donc au service des lignes le 20 mai 1940 : salaire de 29,80f par jour. Le mois de juin, les Allemands envahissent la France. J'allais vivre l'occupation nazie, avec mes autres camarades plus âgés que moi, comme travailleur réquisitionné pour le service des Télécommunications des Allemands. La Kommandatur était dirigée par un lieutenant SS qui répétait souvent cette phrase : «les bêtes s'entretuent bien, il n'y a pas de raison que les hommes ne s'entretuent pas». C'est au cours de ces

années noires, difficiles à vivre, que j'ai connu la CGT et la résistance. Les camarades plus anciens me parlaient souvent de la CGTU, j'ai ainsi adhéré à la CGT clandestine. Bien sûr nous l'avons échappé belle bien des fois, surtout quand les plus anciens allaient couper des câbles ou distribuer des tracts et comme j'étais jeune, c'était moi qui faisais le guet.

C'est enfin la Libération. Nous étions restés une semaine à la maison avant l'arrivée des Alliés. Là j'ai vu beaucoup de cadavres d'Allemands, car les forteresses volantes avaient pilonné l'armée de Von

Kluge bloquée sur la rive gauche de Rouen. Au bout d'une semaine, nous avons pu partir vers notre magasin qui se trouvait à côté des quais ainsi que le garage R. Sablé. Après, nous avons été réquisitionnés pour remettre en état le câble LGD de Rouen-Amiens, avec les Canadiens et le Chef de Centre.

Après la Libération, notre parcours d'adhérents de la CGT reprend son activité, surtout qu'à l'époque au service souterrain, nous étions syndiqués CGT à 80%. Ce sera le point de départ de mon parcours militant, comme trésorier de la section des lignes, et je le



# nes, militant de base CGT ité dans le Calvados

dis souvent : «les camarades des lignes du souterrain et de l'aérien faisaient la queue pour prendre leurs timbres : c'était une autre époque!».

La suite de mon premier parcours militant n'a rien de banal non plus. A l'issue d'une réunion houleuse, le camarade secrétaire, qui s'appelaient Bluet, démissionne avec le bureau et personne pour proposer des remplaçants. C'est alors que le camarade Roger Lainé, qui distribuait le bulletin des lignes et la VO, s'adressant à moi, me dit : «on ne peut laisser notre section sans personne, tu vas faire le secrétaire et moi trésorier». Nous avons reconvoqué les camarades pour entériner démocratiquement ces décisions. A ce moment, je ne savais pas que cela durerait toute ma vie d'être un militant de la CGT. J'ai retrouvé ma carte de 1946 (copie jointe) et c'est aussi en 1945 que je me suis inscrit pour le 1<sup>er</sup> concours de soudeur après la Libération.

Je suis reçu et nommé à Rouen souterrain le 1<sup>er</sup> mars 1946. Je continue mon parcours de militant de base au service souterrain et à la CE de Seine-Maritime, participant aux grèves de 1947 et de 1953. Cette grève de 1953, au service souterrain de Rouen, nous l'avons prolongée de quelques jours.

C'est là que je rencontre René Crenier, un camarade qui est devenu un ami par la suite.

En 1955, comme je voulais passer le concours de conducteur de chantier, et

pour bien le préparer, il me fallait laisser ma responsabilité de secrétaire de section des lignes ; nous avons décidé Max Valentin à me remplacer à ce poste, tandis que je restais au bureau et à la CE de Seine-Maritime. Au niveau de la famille : naissance en 1947 de mon fils Claude et de ma fille Martine le 1<sup>er</sup> septembre 1953.

Je participe au concours de conducteur de chantier ; enfin reçu en 1955, je suis nommé le 1<sup>er</sup> mars 1956 à Rouen Souterrain à l'équipe de dérangements. Après le cours de conducteur de chantier à Paris, à la même époque, je participe au cours de LGD à Keller en 1957. Je me décide à passer le concours de chef de secteur en 1958 et le 1<sup>er</sup> août 1959, je suis nommé à Laon dans l'Aisne au service aérien. D'entrée, je suis admis à la CE de l'Aisne. Par la suite, je participe à la création de l'association bénévole des donneurs de sang PTT de l'Aisne. C'est à cette époque que je participe à la Commission Nationale des lignes avec René Crenier ; d'ailleurs j'y resterai jusqu'à mon départ en retraite. Avec René, nous créons sur le plan national le Comité de la Maîtrise des Lignes. Nous entreprenons des actions sur les revendications de la maîtrise des lignes, des grèves aussi.

A Laon, je reste jusqu'en 1961, puis je suis muté à Caen comme chef de secteur. En 1962, je rentre à la CE des PTT du Calvados et je suis élu, après les élections aux commissions pari-

taires nationales, à la commission de discipline. A la CE des PTT, j'y resterai jusqu'en 2004 : soit un bail de 43 ans.

Entre ces années, je me rappelle que pour accélérer la réforme des lignes, après avoir collecté près de 15000 signatures, nous sommes allés avec René Crenier pour les déposer au Ministère des PTT où nous avons dû forcer l'entrée pour y déposer les signatures avec la Commission des lignes !

Toujours durant ces années à Caen, la CE décide de participer aux élections du Restaurant PTT quai Vendeuvre, pour déposséder FO qui détenait la majorité. C'est là que nous avons forcé quelque peu le destin : en faisant inscrire un grand nombre de gars des lignes pour parvenir à un vote majoritaire en faveur de la CGT. C'est comme cela que j'ai été élu Président du CA du restaurant des PTT avec une majorité d'élus CGT.

Permettez-moi d'évoquer un «fait d'armes» durant la grande grève de 1968. A Caen, nous avons organisé le ravitaillement au magasin des lignes, et surtout, avec des anciens bouchers, nous avons tué une vache et débité la viande pour les copains. L'occupation des locaux se fera jour et nuit, mais quel formidable moment d'espoir cette lutte.

A côté de mon travail, et de mon action militante à la CGT, je suis élu dans mon pays de Fleury sur Orne sur une liste dirigée par un

camarade Maire communiste : je serais élu 1<sup>er</sup> adjoint pendant 2 mandats. Toujours dans ces années, comme je fais du sport, je deviens Président de la section Tennis de table de Caen, une discipline que je pratique. Enfin je deviendrais vice-président du comité directeur de l'ASPTT.

Il faut que je signale que mon chef direct était un ingénieur qui résidait à Rouen et par la suite à Caen. Et le drame, en ce qui me concerne, c'est que le Directeur Régional de Rouen, qui était donc mon ingénieur à Rouen, était un homme qui n'aimait pas la CGT et les militants de la CGT non plus. Et, étant donné que Chef de secteur, je suis resté militant de la CGT, on peut aisément deviner la suite des événements. C'est là que commencent les ennuis ; ce n'était pas une sanction visible, mais sournoise : quand je postulais au tableau d'avancement de chef de district, j'avais toujours la note pour ne pas être retenu. Enfin après une délégation de mon syndicat CGT, je suis retenu. Je reçois des propositions, c'était en 1971.

Je demande Caen en 1<sup>er</sup> et Laval en 2<sup>e</sup>. Mon ingénieur de l'époque, Mr Vénard (un brave homme) me dit un jour : «Mr Vadeleau, cette fois la chance est avec vous, j'ai vu, chez l'ingénieur à Rouen, votre nomination se fera à Caen». J'ai vite déchanté, 8 jours après je reçois ma nomination pour Laval : cet anti-cégétiste de directeur régional avait fait le néces-



Carte CGT de 1946.

saire pour faire nommer un autre agent, qui était soi-disant prioritaire, mais non syndiqué et servant bien l'Administration.

Je me retrouve à Laval, chef de District au Service Aérien le 1/12/71 et séparé de ma famille. J'ai gardé de bons souvenirs de mon passage à Laval (l'inspecteur qui était mon chef était syndiqué CGT). Changement d'ambiance et je me retrouve à la CE de la Mayenne. Cette situation était difficile pécuniairement : ma femme avec ma fille Martine étaient restées à Fleury sur Orne, je ne pouvais demeurer dans cette situation. C'est là que j'apprends, qu'il y avait une place de chef de district des lignes aux LGD Keller, je fais ma demande

de mutation. Coup de chance, en cours d'année, je suis muté aux LGD Keller le 1<sup>er</sup> septembre 1972 au service des terrains privés et à la surveillance des travaux, ce qui améliore ma situation financière, avec les frais de déplacement.

Je rentre à la CE des LGD de Keller et dans ce centre au cours d'une grève, je fais débrayer les 40 camarades chefs de district. Alors là, je me suis attiré des ennuis avec l'ingénieur en chef de l'époque, mais ma vie de travail et de militant continuait. Après presque 2 ans, je suis muté à Caen DOT le 1/5/1974 pour m'occuper des travaux du génie civil, avec comme ingénieur Mr Vénard que je retrouve, ainsi que la CE

des PTT, étant toujours à la Commission Nationale des Lignes.

Peu de temps après, j'apprends qu'il y a un examen interne d'inspecteur pour les chefs de district et que mon ingénieur organise des cours pour cet examen. Je m'inscris et c'est là que mon ingénieur me signale que ce n'était pas la peine de m'inscrire pour cet examen, car il y avait de fortes chances que je ne sois pas reçu ! J'ai alors compris que c'était un nouveau coup anti-cégétiste et anti-communiste de ce triste individu de Directeur Régional. Il me poursuivait encore.

J'en arrive au 1<sup>er</sup> juin 1979 où je prends ma retraite à Fleury sur Orne en restant toujours militant à notre CGT : toujours

membre de la CE PTT, membre de la CE UFR avec René Crenier et ensuite Raymond Vandycke, mais aussi secrétaire de la section des retraités du Calvados et membre du Comité départemental de l'USR depuis sa création avec Bernadette Henry jusqu'au départ en 2003.

À la suite d'un congrès de la CGT, est créé LSR-Montreuil. Sur l'insistance de René Crenier et Raymond Vandycke, nous créons à Caen le 23/12/1983, LSR PTT Calvados, le premier en France après Montreuil. C'est là que les camarades me désignent comme Président jusqu'en 2004 où me succède, comme Présidente, une bonne camarade : Solange Lepercq.

À plus de 81 ans, après une vie bien remplie, je reste secrétaire adjoint à la section des retraités du Calvados et membre de l'Union Locale CGT de Cormelles le Royal, ainsi que Président d'honneur de LSR PTT.

J'ai oublié de dire qu'en tant que sportif, je participe toujours au championnat de tennis de table UFO-LEP ainsi qu'au tennis loisirs de Fleury sur Orne.

Ma vie militante m'a parfois apporté bien des ennuis. Heureusement ma femme m'a toujours soutenu, car avec mon travail, le sport et la vie militante, ce n'était pas toujours facile. C'est pourquoi je lui rends hommage pour ce soutien.

\* OME : ouvrier de main d'œuvre exceptionnelle.



# Et si l'on prenait son temps pour lire 60 pages sur un combat syndical !

Notre ami René Mouriaux vient de publier un livre de 60 pages sur «*L'histoire, un combat syndical*»<sup>1</sup>. Connu pour être un spécialiste du syndicalisme, il n'hésite pas à revenir à l'époque des philosophes grecs pour nous faire partager le besoin actuel d'histoire ; car «*la proclamation du «no future»[pas d'avenir] va de pair avec la dévalorisation du passé*». Si la lecture de ce texte pour les militants syndicaux que nous sommes exige une sérieuse concentration, cela ne doit pas nous empêcher de nous y engager, bien au contraire.

Dans son introduction, il précise bien son propos. A partir d'exemples actuels, il souligne que «*la dénaturation de l'histoire prend aussi une forme théorique*». Et c'est en s'appuyant sur la théorie des anciens qu'il va répondre à «*Qu'est-ce que l'histoire ?*» Il cite Spinoza : «*Rien de ce qu'a de positif une idée fausse*

*n'est supprimée par la présence du vrai en tant que vrai*». Après un exposé succinct mais riche sur les différentes pensées philosophiques liées à l'histoire qui traverse les siècles, il constate qu'après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, «*la science historique a le vent en poupe*» et développe les

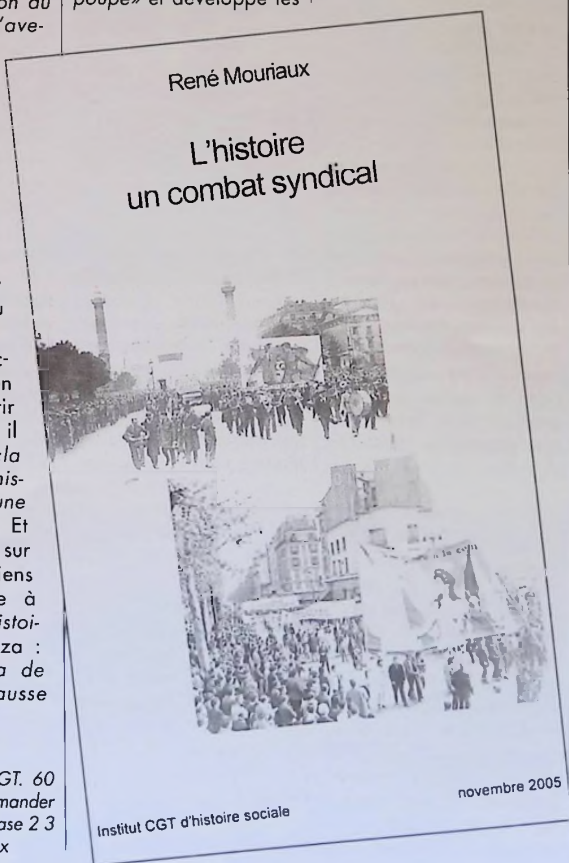
différentes approches en présence.

Le deuxième chapitre, beaucoup plus court, pose la question : «*Pourquoi l'engagement syndical sur le terrain historique ?*» Pour Paul Valéry «*... l'idée du passé ne prend un sens et ne constitue une valeur que*

*pour l'homme qui se trouve en soi-même une passion de l'avenir*». Ici on s'y retrouve plus facilement. L'auteur souhaite que les syndicalistes s'impliquent dans la connaissance historique pour quatre raisons : archiver, commémorer, témoigner, intervenir dans le débat historique. «*Le syndicalisme, écrit-il, est concerné par le social, par le collectif salarié, par l'instauration d'une société libérée par la loi des marchés. A ce titre l'histoire qu'il contribue à faire et qu'il est en droit d'écrire englobe aussi bien la société civile que l'État. Savoir d'où l'on vient pour comprendre le présent et mieux envisager l'avenir représente une tâche essentielle*».

Le troisième chapitre est consacré à quelques pistes pour : «*Comment écrire l'histoire ?*» René Mouriaux a la gentillesse de citer sur ce sujet notre brochure «*fort utile sur le travail d'historien*» qui relate notre journée d'étude sur «*Comment travailler sur l'histoire ?*».

Oui, après avoir lu ce livre, il vous en restera forcément quelque chose pour travailler sur l'histoire sociale. Un combat syndical parmi d'autres!



<sup>1</sup> Publié par l'IHS CGT. 60 pages 5 euros à commander au 263 rue de Paris Case 2 3 93516 Montreuil cedex

## Quelques repères.

### L'identité visuelle :

L'identité visuelle d'une entreprise désigne sa personnalité visuelle, c'est-à-dire l'ensemble des expressions visuelles de sa raison sociale ou de ses marques. Elle exprime les valeurs, l'activité et les ambitions d'une entreprise à travers un système graphique qui lui est propre.

Pour qu'une identité visuelle soit **complète**, elle doit être composée de quatre éléments :

- un nom
- un symbole
- un système de couleurs
- un code graphique

Pour qu'une identité visuelle soit **efficace et reconnue**, elle doit être immédiatement compréhensible et facilement mémorisable.

### Le logo :

Le logo est le réceptacle, le «fédérateur», de cette identité. Il en est la représentation graphique sur les différents supports de communication. Il est constitué d'un ensemble de lettres, abréviation, sigle, fondus en un seul bloc. Le logo met en valeur la marque, l'entreprise ou le symbole qu'il représente. Pour qu'un logo soit efficace, il doit être compris par tous et de façon intuitive. Le logo est véritablement la vitrine d'une marque. Il en est la première manifestation visuelle et il permet surtout de la différencier des autres.

Les vertus d'un bon logo :

- Un système cohérent
- Un effet évocateur
- Un symbole durable
- Une identité adaptable et exportable

### La marque

C'est un signe qui sert à distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises. Quant au bloc marque, il est constitué du logo et de la signature institutionnelle.

# Changement de logo

*La Poste vient de changer de logo. Cela est un bon prétexte pour nous donner à connaître et à réfléchir sur l'histoire du logo de notre ancien ministère, de la Poste et de France Telecom.*

## POURQUOI PTT ?

«On peut trouver l'explication dans l'habitude prise de substituer, par manière d'abréviation, de simplification et de rapidité, au mot poste, la première lettre de ce vocable dans les écritures, correspondances et langue du service ou dans les inscriptions portées sur les sacs de dépêches, les uniformes des employés ou le matériel et même le local des bureaux. Sa vulgarisation dans le public a fait le reste... T a désigné le télégraphe pour les mêmes raisons que P la poste.»<sup>(1)</sup>

Selon les sources consultées, la date d'apparition d'un nouveau sigle/logo peut sensiblement varier.<sup>(2)</sup>

En 1878, le gouvernement décide de rattacher le service télégraphique à la Poste, un ministère des Postes et Télégraphes (P et T) voit le jour l'année suivante. En 1889, c'est au tour des «Téléphones» d'être absorbés.

Le sigle PTT est utilisé officiellement par les associations de personnel et le grand public. En 1909, par exemple, les 3 organisations à la base de la création de la première «Fédération nationale des PTT» dénoncent, dans une affiche, des scandales financiers sous le titre : «PTT : la gabegie».

C'est en 1918 qu'il apparaît dans le bulletin mensuel des Postes, Télégraphes et Téléphones, mais il ne devient officiel qu'en juillet 1925.

En 1904, E. Estaunie, directeur de l'école supérieure des Télégraphes, avait pourtant déjà créé le mot Télécommunication en publiant son «traité pratique de télécommunication électrique».

En 1959, le ministère devient des Postes et Télécommunications mais son logo demeure PTT, tellement plus harmonieux !

Durant toute cette période, le logo, par son sigle évoque l'essentiel des activités de l'Administration. L'évolution graphique au fil des ans présentée ici est extraite de FORUM, hors série DEC. 2005.

## LA FUSEE POSTALE.

Une note du 6 décembre 1960 annonce : «l'administration possède maintenant, comme les autres grandes entreprises qui ont de nombreux points de vente ou d'échange avec le public, sa propre marque... choisie parmi de nombreux projets présentés par des graphistes connus. Elle souligne l'unité de l'Administration, symbolise le rôle de messenger qui lui incombe et suggère son souci constant de rapidité dans le transport de l'information.

Il importe de donner à la marque des Postes et Télécommunications toute la diffusion désirable, de manière que, le plus tôt possible, le public sache l'identifier.»<sup>(3)</sup>



1900



1930



1934



1955



Dans une lettre du 21.2.1969, R. Perdrieu, administrateur au SIRP (service d'information et de relations publiques) précise que le graphisme a été conçu par G. Georget et baptisé «fusée postale» par la presse ou le public. D'ailleurs, pour acheminer plus vite, le CNET, a travaillé sur un projet de fusée postale qui ne semble pas être allé au delà d'un premier essai en 1962.

En décembre 1960, lors d'un exposé, M. Faucon, DGP, exprime avec une rare franchise les difficultés rencontrées par les PTT «la croissance du trafic coïncide avec une période d'austérité budgétaire et de réduction des effectifs», il confirme un objectif «remettre en un point quelconque du territoire national, une lettre déposée la veille en un autre point quelconque du territoire», et avance des solutions «simplification, mécanisation, automatisations».<sup>(4)</sup>

Aux difficultés déjà évoquées, le ministre M. Bokanowski ajoute «la crise du téléphone» mais aussi les «grèves surprises». Un bon prétexte pour justifier l'instauration du préavis de grève l'année suivante!

Il affirme que «les réactions seront moins sévères si, au lieu de faire jouer la règle du silence, nous savons faire comprendre le pourquoi de

nos impossibilités». Il compte sur cet échange avec une «large clientèle et d'une clientèle d'affaires pour imprégner l'Administration d'un état d'esprit... qui s'apparente à celui du secteur privé et qui procède, avant tout, de l'idée de service à rendre aux usagers» car il veut que progresse rapidement l'idée de «faire des PTT un grand service commercial».<sup>(5)</sup>

Lors de cette phase, on constate que le logo devient un message d'avenir moderne au public et au personnel. Le privé devient la référence alors que, faute de moyens, les PTT ne peuvent répondre aux besoins. On sent, dans les discours et les actes, le travail effectué au sein du ministère sur les relations publiques depuis plusieurs années.<sup>(6)</sup>

### DEPUIS 1980.

Un logo spécifique des télécommunications, bleu (depuis 1960, la Poste conserve le jaune), apparaît en 1980. Il subit plusieurs modifications. En 1982, le sigle PTT refait une brève apparition, en 1984, le clavier remplace le cadran, en 1988, l'appellation France Telecom voit le jour.

A partir de 1980, le ministère devient celui des Postes, Télécommunications et Télédiffusion. En 1988, il est nommé PTE (E pour espace).

Un nom qui sonne mal admet P. Quilès. Son logo, un cube, ne réunit que les codes graphiques de la Poste, de France Telecom, de l'Espace. Un cube qui fait dire à la CGT : «nous, c'est des ronds que nous voulons!»

En 1991, il est appelé des P et T, les lettres PTT disparaissent... officiellement. Conséquences de la loi Quilès, la Poste et France Telecom se séparent et «affrontent leurs concurrents selon les règles du marché».

### MARQUE, SERVICES, PRODUITS ?

Faut-il communiquer sur la marque ou les services, la question vient régulièrement et la réponse varie selon les circonstances et les priorités du moment.

Sur les services, les PTT font figure de précurseurs. Depuis 1920, ils utilisent les conférences dans les écoles de commerce notamment, des tracts, des affiches, des causeries à la radio, des films pour les faire connaître et donner du même coup une image du service public.<sup>(7)</sup>

La marque «La Poste» apparaît pour la première fois lors d'une campagne d'affichage en 1983 mais ne devient officielle qu'en 1985».<sup>(8)</sup>

En 1986, c'est «l'opéra poste» un clip télé, qui invite «clients» et agents à bouger avec La Poste.

### CONCLUSION D'ETAPE.

La naissance d'un logo, c'est l'affrontement entre l'ancien et le nouveau dont l'équilibre est tributaire de multiples contraintes. Il peut provoquer une campagne de communication pour annoncer et enrober un changement. Il peut aussi être le résultat du caprice d'un ministre ou d'un directeur qui veut marquer son passage. Avec l'arrivée de «professionnels», son coût mérite l'attention des citoyens d'autant que son efficacité est relative. Il s'adresse au personnel et au public mais les considère comme cible et non comme coauteurs. Changer de logo à La Poste met plusieurs années avant d'atteindre tous les services. L'obstacle infranchissable qui demeure, c'est l'écart trop grand entre ce qu'il prétend exprimer et la vie. Tandis qu'il annonçait le nouveau logo, l'actuel Président de La Poste adressait ses agendas 2006 avec l'ancien!

Alain Gautheron

(1) Les appellations et marques des services des PTT. Revue des PTT de France mai juin 1947

(2) Les structures de l'Administration des PTT 1793-1990 C. Marteau 1991, Le Patrioimone de La Poste. Flohic éditions 1996

(3) BO PTT 1960 p65 doc317Cab13

(4) Revue des PTT de France n°1/1961

(5) Poste et Télécommunications mars 1962

(6) Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. 1998, 220p, Imp. Chevillon, A. Gautheron.

(7) «La propagande de l'Administration des Postes pour vulgariser ses services» P. Argouges Bulletin d'information 7/1933

(8) Le magazine de la communication d'entreprise N°66, oct. 1990, P. Bourgeade.



1960



1978



1988

LA POSTE 

1984

# Un doctorat d'histoire sur les centres de tri de la région parisienne

**DU POIDS DE L'ACTION COLLECTIVE DES PERSONNELS SUR LES PRATIQUES D'ORGANISATION DES CENTRES DE TRI DE LA REGION PARISIENNE ENTRE 1946 ET 1989**

Il est largement admis que les centres de tri de la région parisienne ont constitué, dans l'histoire sociale des PTT de la seconde moitié du vingtième siècle, des lieux de fortes expressions revendicatives des Postiers qui s'y sont succédés.

La mémoire collective fourmille de souvenirs, aujourd'hui éparpillés dans tous les départements de France métropolitaine ou d'Outre-mer, où vivent désormais ces Postiers, toujours en activité professionnelle ou en retraite.

Les archives du Syndicat CGT des Bureaux gares et Ambulants de Paris et celles de la Fédération contiennent des matériaux d'une immense richesse, qu'il faut prendre le temps de décortiquer, analyser, mettre à disposition du collectif militant, afin que cette importante expérience d'hier serve à construire et renforcer les luttes revendicatives d'aujourd'hui et de demain.

Il nous faut mesurer, également, que cette histoire intéresse bien au-delà de la CGT et de ceux qui y ont

exercé toute ou partie de leur activité professionnelle.

C'est ainsi qu'en janvier 2005, un jury de l'Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis a attribué la mention «très bien» à une thèse de doctorat d'Histoire, présentée et soutenue publiquement par **Bruno MAHOUCHE**, et portant sur «**Les Centres de Tri de la Région Parisienne : l'évolution des pratiques d'organisation entre contraintes de fonctionnement et logiques sociales (1946-1989)**»

L'auteur résume lui-même en quelques lignes un travail représentant plus de 500 pages et extrêmement documenté :

«L'analyse de l'évolution de l'organisation des centres de tri de la Poste de la région parisienne de 1946 à 1989 permet de montrer que les changements d'organisation de cette institution se sont posés dans des termes nouveaux au fur et à mesure de l'apparition de changements politiques, économiques, sociaux et techniques au sein de son environnement. Les pratiques d'organisation apparaissent comme le produit des interactions entre les contraintes de fonctionnement, l'action des dirigeants



5 février 1976 : contre la politique d'austérité Giscard-Barre.



de la Poste et l'attitude des diverses catégories impliquées dans son processus d'évolution. Les formes d'organisation qui en découlent ont permis de mettre en évidence d'une part que la division du travail, la structuration de la main d'œuvre dans les centres de tri, la qualification et la culture professionnelle des employés tiennent à des contingences politiques, économiques et sociales, et d'autre part que l'évolution de l'organisation a favorisé une plus grande spécialisation des employés».

Dans la **première partie**, couvrant la période 1946-1963, l'auteur de la thèse analyse la mise en place d'une organisation du cour-

rier centralisée autour des bureaux-gares, véritable espace usinier où les principes de rationalisation du travail semblent correspondre à la politique de réduction des coûts de la direction de la Poste. Principes tayloriens mais aussi principes disciplinaires doivent pourtant se conjuguer avec les méthodes empiriques de détermination des effectifs nécessaires dans une évolution constante du trafic postal.

Cette rationalisation provoque les critiques des organisations syndicales. La dégradation des conditions de travail et de vie entraîne, selon l'auteur, leur adhésion à la grève d'août 1953, qu'il considère comme le

point de départ de l'apparition d'une conscience ouvrière des employés des centres de tri de la région parisienne.

A partir de là, les conflits sociaux augmentent régulièrement pour faire avancer des revendications liées à l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la diminution du temps de travail. De 1953 à 1964, c'est l'enracinement des employés des centres de tri dans la classe ouvrière, sous l'influence prépondérante de la CGT.

L'attachement grandissant des employés à des valeurs fondées sur les rapports antagonistes est illustré par un taux de syndicalisation élevé, la création du Syнди-

cat CGT des bureaux-gares et ambulants et la participation croissante à des mouvements sociaux.

La direction institue des commissions d'hygiène dans les centres, mais met aussi en place des mesures juridiques pour mieux encadrer le droit de grève.

La **deuxième partie**, s'étendant de 1964 à 1974, aborde ce que l'auteur considère comme une phase de mutation de l'organisation des centres de tri, provoquée d'une part par les injonctions de l'Etat quant à la politique d'aménagement du territoire, injonctions liées aux évolutions démographiques et économiques de la région parisienne à la logique de marché, et



d'autre part par une recherche d'une meilleure maîtrise des flux de trafic soumis à la concurrence, les paquets et les imprimés, considérés comme les plus rentables.

Dès lors, les dirigeants de la Poste cherchent à donner un maximum de souplesse à l'organisation des centres de tri, afin d'être en mesure d'atténuer les conséquences des contraintes techniques, le transport ferroviaire jugé trop rigide notamment, et surtout les effets négatifs des conflits sociaux.

Ensuite, ils modifient dès 1968 la structure du courrier, jusqu'alors séparé en courrier urgent (les paquets recommandés, les lettres

recommandées, et l'ensemble du trafic lettres) et courrier non urgent (les paquets ordinaires, les périodiques, les imprimés et échantillons). En 1967, le courrier urgent représente 8,5 milliards d'objets sur un total de 10 milliards et bénéficie du J+1. Un tarif lent est institué pour les lettres, ce trafic étant alors traité en service de jour. Les syndicats, et en tout cas la CGT, considèrent qu'il s'agit là d'une atteinte à la notion de service public basée sur le principe d'égalité des usagers.

Enfin les dirigeants de la Poste choisissent d'introduire la mécanisation en séparant les tâches de traitement de la lecture de

l'adresse de celles du tri des correspondances, par les principes de codification et d'indexation (le code postal à 5 chiffres est créé en 1973), et de spécialiser le traitement mécanisé des lettres dans de nouveaux établissements, les centres de tri automatisés, après avoir créé les centres de tri paquets.

L'auteur souligne qu'un rôle spécifique est attribué aux femmes embauchées dans les centres de tri, estimant que la féminisation dépend strictement de la formation d'une nouvelle catégorie d'employés : les indexeurs. Une organisation accroissant la division du travail et une plus grande spécialisation se met en

place. Mais ces transformations se heurtent aux aspirations d'une partie grandissante du personnel qui, ayant fait l'expérience de mai 1968, veut plus d'autonomie et de liberté, supporte de plus en plus mal l'espace usinier et la gestion disciplinaire.

C'est dans cette situation que s'élabore le cadre des rapports sociaux, chaque partie faisant le constat de ses succès et de ses échecs pour redéfinir le niveau du rapport de classe et déterminer en fonction de cela ses stratégies futures.

La troisième partie, à partir de 1974 et de la grève d'octobre-novembre et jusqu'à 1989, traite du bouleversement des formes



Opération CGT «Portes ouvertes à la Poste» ici au centre de tri du PLM en 1983.





13 janvier 1987, au Ministère des PTT

traditionnelles d'organisation du travail dans les centres de tri de la région parisienne.

Un chapitre est consacré à la grève de 1974, son début au PLM suite au refus de recevoir une délégation de masse le 17 octobre, sa puissance et sa durée puisqu'au 15 novembre, 91% de grévistes étaient comptabilisés, son enracinement expliqué par des syndicats bien structurés et en plein développement, des militants chevronnés, des objectifs revendicatifs clairs sur les salaires notamment. Les résultats de la grève, bien que largement insuffisants, sont néanmoins mis en évidence : sur les salaires et les mesures catégorielles, l'attribution du service actif au personnel du tri du courrier, et le plan de titularisation des auxiliaires, considéré par nombre de dirigeants de la Poste comme une rigidité supplémentaire dans l'organisation des centres.

C'est à partir de 1974 que la remise en cause de l'organisation se traduit par

la mise en place d'un plan d'équipement de la région parisienne en centres de tri. Elle est rapide : à la carte de 1974, qui comprend les centres de Saint-Lazare, Brune, Valmy, Clignancourt, Gare de l'Est, Orly CT, Gare du Nord, Le Landy, Austerlitz, Orly CPA, PLM, Tolbiac, et le Centre de tri automatisé expérimental d'Arcueil, avec 15878 fonctionnaires et 1860 Auxiliaires, se substitue la nouvelle carte des Centres de tri de la région parisienne, vidant les bureaux-gares et créant les centres de tri automatiques dans les départements de banlieue. Fin 1977, 5306 employés sont déjà affectés dans les 9 CTA de Meaux, Melun, Trappes, Evry, Issy les Moulineaux, Nanterre, Bobigny, Créteil, Pontoise.

La forte identité culturelle des centres de tri s'en trouve modifiée, une dualité s'installe. Si la convivialité et la solidarité restent la marque des bureaux-gares, les modifications induites par la mécanisation et l'installation dans des zones

industrielles éloignées du cœur des villes créent de nouvelles contraintes. Le turn-over, le sentiment de déracinement modifient le rapport au travail. Le sentiment de révolte prévaut, la lutte contre l'ennui au travail devient composante essentielle de la vie au travail. L'auteur souligne la véritable crise de confiance de la Poste, à la fois en interne et en externe.

Il aborde la réforme de 1983, accroissant l'écart tarifaire entre courrier urgent et non urgent et considérant le courrier des administrations en non urgent, ce qui entraîne en même temps la diminution des positions de travail en nuit et la fermeture la nuit du samedi au dimanche.

Il démontre que les trois principes d'organisation des centres de tri de la région parisienne - Rationalisation du travail, Fluidité du trafic, Sécurisation du Réseau postal - ne peuvent s'appliquer que dans un processus dialectique, où les choix stratégiques des dirigeants de la Poste s'effectuent dans une

relation d'interdépendance avec la logique d'action des employés.

\*

Cette thèse constitue un sujet de grand intérêt pour nous, à plus d'un titre :

- elle englobe une période de large s'étendant de 1946, année de naissance du statut de la Fonction publique, dit aussi Statut THOREZ, du nom du Ministre communiste de l'époque, à 1989, dernière année de vie du statut d'administration d'Etat des PTT auquel mit fin la loi du 2 Juillet 1990, dite aussi loi QUILES, du nom du Ministre socialiste des PTT

- elle confirme ce que nous ne cessons de dire et répéter : la Poste n'est pas une entreprise comme les autres. Il est notamment démontré qu'à la différence de l'industrie, par exemple, l'enjeu économique n'a pas été le seul facteur à l'origine des changements profonds, et que s'y sont ajoutés des facteurs juridiques, politiques, administratifs, démographiques, sociaux et techniques.

- elle souligne l'influence déterminante de l'action collective des personnels, impulsée par les syndicats - et surtout la CGT - et met en évidence le rôle d'accélérateur des grandes périodes de grèves : 1953, 1968, 1974, à la suite desquelles la confiance a grandi dans l'action collective.

Elle nous encourage à travailler sur cette période avec nos archives, nos souvenirs et tous les militants et adhérents de la CGT, sans l'action desquels Bruno MAHOUCHE n'aurait pu écrire.

Robert GILLES

## Colloque des techniciens 9 et 10 mai 2006

Pour des raisons financières, le colloque des techniciens qui devait avoir lieu les 9 et 10 mai à Marseille est transféré à Montreuil, au siège de la **fédération aux mêmes dates**. Les camarades qui voudraient y participer peuvent téléphoner au : 01 48 18 54 57 ou 58.

## La brochure sur l'année 1945 est sortie

La conférence d'Alain Gautheron à la soirée de l'été de 2005, sur l'année 1945, vient de sortir. On peut se la procurer auprès de l'IHS pour 2 euros.

## L'IHS a participé

- A l'assemblée générale de Libération nationale PTT le 26 janvier. Une initiative commune sera prise pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Fernand Piccot, résistant et secrétaire général de la fédération de 1945-1950.

- A la conférence sur Albert Theisz, le 1<sup>er</sup> février à l'Hôtel des Postes de Paris, organisée par «les amis de la Commune» et la section syndicale CGT à l'occasion de la présentation du timbre «Place du peuple, place de la Commune».

## Nous avons reçu

De nos amis de Loire Atlantique, une étude sur le Comité des œuvres sociales de Loire Atlantique. Les Cahiers de l'IHS Rhône Alpes, ceux de l'Aquitaine et aussi ceux de la Métallurgie, et la Loire Atlantique (PTT) et encore le Bulletin n°11 de l'AHTI sont parvenus à l'IHS-PTT.

## Avec retard

Nous soulignons que le n° 140 de l'info FNARH contient un article sur un résistant des PTT Pol-René Berthelemy, né à Forges sur Meuse (le 1<sup>er</sup> central téléphonique de Nancy derrière la place Saint Stanislas porte son nom). Pendant la guerre, il a été le secrétaire de Marcel Jambenoire qui après la guerre est devenu directeur régional des télécommunications de la région parisienne. Un homme bien connu des responsables CGT des télécommunications de cette région.

## Dont acte

Notre ami Pierre Lhomme nous a fait remarquer que la civilisation Inca (voir article sur le facteur inca, n°28 du Relais), c'est au Pérou qu'on la trouve, «pas de l'autre côté de l'Amérique».

D'autre part cette civilisation était postérieure (15<sup>e</sup> siècle) à l'histoire des Gaules... Retenons donc seulement de l'article une histoire plus riche du rôle du facteur à travers les âges !

## Hubert Carles écrivain

Notre ami Hubert Carles vient de publier le 1<sup>er</sup> tome de ses mémoires : «*Le fils du Ramonet*». «*Il fallait que je revienne sur les événements qui ont nourri ma vie...*» dit-il. Le 1<sup>er</sup> tome raconte son enfance dans le Minervois, liée aux drames de son époque, la guerre de 1939-1945, celle d'Algérie. Entre les deux, l'initiation à la vie, l'appel de la poésie.

Le 2<sup>e</sup> tome abordera sa métamorphose «*La naissance d'un militant humaniste*» et le 3<sup>e</sup> sera l'occasion de revenir sur «*l'affaire Carles*», voir le Relais n°3.

Hubert est en train d'écrire un hymne à la vie. A lire le 1<sup>er</sup> tome – nous qui le connaissons – l'homme ne sera pas différent de l'enfant et de l'adolescent.

**On peut se procurer le livre en écrivant à Hubert Carles, 1 rue de la République 11120 Sainte Valière. Prix 18 euros.**

## Déclaration du bureau de l'IHS CGT (extraits)

### Loi du 23 février 2005 : le retrait est une victoire sur la pensée réactionnaire

L'article 4 de la loi portant «reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés» va être supprimé...

Ce texte visait à réhabiliter le colonialisme comme un fait «civilisateur». La mémoire de l'expérience des femmes et des hommes confrontés aux événements de l'histoire appartient à ceux-ci dans la complexité des situations qu'ils ont vécues. Cette mémoire ne peut se confondre avec l'histoire, elle n'en est qu'une des multiples facettes. Au fil du temps, au cœur de l'évolution de la conscience humaine se construisent des valeurs reconnues comme universelles appartenant en tant que patrimoine à l'ensemble de l'humanité. C'est à l'aune de ces valeurs que nous pouvons porter appréciation sur l'histoire.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller à ce que cette histoire collective ne soit pas détournée de son sens. L'esclavagisme, le servage, les systèmes dictatoriaux, le colonialisme, le génocide sont entrés dans l'histoire comme des processus allant à l'encontre de l'évolution de l'humanité vers plus de fraternité, de justice, de progrès, d'égalité entre les hommes, vers plus d'émancipation humaine...

La loi a le devoir de rappeler ces normes de caractère universel. Elle ne peut en aucun cas remettre en cause ce qui est un acquis de la conscience universelle : le colonialisme a été néfaste aux peuples dominés. A fortiori vouloir imposer l'idée contraire dans les manuels scolaires eut été une véritable régression culturelle.

Le syndicalisme comme acteur des évolutions de la société, ayant participé à la lutte contre les formes de domination d'un groupe social, d'un peuple par un autre, considère l'histoire comme un véritable combat syndical. L'institut CGT d'histoire sociale, au même titre que les historiens et plus largement les citoyens, estime qu'il est un devoir pour chacun de s'approprier le passé car il n'y a pas d'avenir sans connaissance, sans analyse...

Le retrait de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 est donc tout simplement une mesure de bon sens et une victoire sur la pensée réactionnaire.

Montreuil, le 30 janvier 2006